



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS N°2 du mercredi 6 juillet 2016

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, Vice-rectrice

M^{me} Natacha Soddu, secrétaire générale

M^{me} Jacqueline Jeandel, directrice des enseignements du second degré

M. Ahmed Aime, chef des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Alain Derupti (FSU), suppléant

M^{me} Marie Paule Vaisala (UTFO), titulaire

M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire

M. Luc Meysonnier (UTFO), titulaire

Expert désigné par l'administration

M^{me} Clotilde Petit Ferroni, principale du collège de Fiua

Début de la réunion à 14h05

I) Organisation pédagogique

- Calendrier des examens

Il est arrêté pour les épreuves de la session 2016

Baccalauréat général et technologique

Epreuves écrites : du 14/11 au 18/11

Epreuves orales facultatives et sportives : du 2/11 au 10/11

Epreuves orales et pratiques obligatoires : du 21/11 au 30/11

Second groupe : 12 et 13 décembre

Baccalauréat professionnel

Epreuves écrites : du 28/11 au 2/12

Epreuves sportives : du 2/11 au 4/11

Epreuves de langues : le 9 et 10/11

Epreuve de contrôle : le 16 décembre

Diplôme National du Brevet

Epreuves écrites : le 7 et 8/12

Anticipant sur une question diverse de la FSU, Madame la Vice-rectrice indique que les professeurs qui seront amenés à interroger lors des épreuves du second groupe recevront une convocation dans la seconde quinzaine du mois de septembre. Tous les professeurs, mêmes ceux qui quittent définitivement le territoire, peuvent être convoqués et Madame La Vice-rectrice rappelle que la dernière délibération est le 19/12 (pour les baccalauréats professionnels) et que les professeurs doivent prendre leurs billets d'avion en conséquence.

- **Langues et Cultures wallisienne et futunienne**

Le groupe de travail qui s'est saisi de ce dossier continue son travail de définition du corpus et des programmes. Les langues vernaculaires seront proposées comme option (type LV3) au baccalauréat mais aucune offre de type LV2 ne sera pour l'instant proposée au collège (niveau 5^{ème} dans le cadre de la réforme du collège) Il n'y a que dans les filières technologiques où ces langues vernaculaires pourront être présentées en LV2. La Vice rectrice précise qu'il s'agit d'élargir l'offre linguistique en collège et de valoriser les élèves mais que les langues wallisienne et futunienne ne doivent pas remplacer l'enseignement d'une LV2. Le Snés approuve cette position.

- **Réforme du collège**

Contrairement à certaines rumeurs et effets d'annonce malencontreux, Wallis-et-Futuna ne se calquera pas sur la Nouvelle Calédonie (qui, se basant sur le transfert des compétences, a décidé de mettre en pratique la réforme qu'à partir de la rentrée 2018) et met en place la réforme des collèges à la rentrée 2017.

Madame la Vice-rectrice rappelle rapidement les grandes nouveautés de cette réforme (nouveaux programmes dans toutes les classes, mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) qui s'adressent à tous les élèves du cycle 4 et mobilisant au moins deux disciplines et généralisation de l'Accompagnement Personnalisé (AP) qui, jusque là réservé aux élèves de sixième, est étendu à tous les élèves du collège, les plus fragiles comme les plus performants). Madame la Vice-rectrice indique que, conformément aux textes, des journées de formation seront dégagées pour les professeurs afin de mieux cerner ces nouveautés. Il s'agirait de 6 demi-journées dont 2 seraient organisées à l'interne dans les établissements. Plusieurs IPR ont été contactés pour se saisir de cette formation mais pour l'instant seul l'IPR d'arts plastiques se déplacerait sur le territoire dans cette perspective. Les chefs d'établissements ont été réunis autour de l'IPR de lettres modernes pour échanger sur la réforme et mettront en place au plus vite des réunions dans leurs établissements.

La Vice-rectrice précise qu'il relève de l'autonomie des établissements de discuter des modalités de la mise en œuvre des EPI et AP, mais qu'il serait bon qu'un cadre général soit fixé afin de définir sur tout le territoire des axes majeurs et d'éviter l'éparpillement.

II) Gestion des personnels

- **Indemnité pour Mission Particulière (IMP)**

L'administration rectoriale indique que les enveloppes pour les IMP ont enfin été distribuées dans les établissements. Il existe des IMP académiques (pour les correspondants pédagogiques) et des IMP pour les établissements. La FSU signale qu'il faudra éviter les dysfonctionnements de cette année et que seul un recensement précoce des besoins en IMP permettra une remontée ministérielle pour attribution des moyens avant la fin de l'année 2016. Ainsi, les moyens en IMP seront attribués dès la rentrée 2017, validés dans les conseils d'administration, et les missions engagées dans les meilleurs délais. L'administration rectoriale s'engage à gommer les dysfonctionnements passés. La FSU interroge l'administration rectoriale pour savoir si la rétribution de ces IMP sera indexée à 2,05. L'administration rectoriale répond par l'affirmative mais la FSU, si elle conçoit que cela puisse se faire pour les IMP académiques, est plus perplexe pour les IMP attribuées aux établissements car il s'agit d'une dotation

ministérielle fixe et normée. L'administration rectorale s'engage à donner une réponse définitive sur ce point dans les meilleurs délais.

- **Plan de Formation**

En l'absence pour raison de santé du chef du service de la formation continue, Madame la Vice-rectrice dresse un bilan d'étape rapide des stages de formation effectués cette année : environ 50 % pour le second degré et 40% pour les ATOSS.

La FSU insiste sur l'importance de la formation continue et rappelle qu'il s'agit d'un droit pour les enseignants. Elle regrette donc les restrictions budgétaires qui touchent le plan de formation (Madame la Vice-rectrice parle de la nécessité « d'un resserrement des formations ») et indique que les vetos mis par les chefs d'établissements pour ne pas laisser des professeurs assister à un stage doivent être motivés et rester une exception.

- **Mouvements des personnels**

L'administration rectorale indique avoir débuté les dialogues de gestion avec les établissements afin de recenser les besoins en personnels pour 2017. Un tableau des besoins sera établi et communiqué aux organisations syndicales courant septembre.

Au niveau ministériel, au regard des prévisions en effectifs élèves et de la carte des formations, la suppression de deux postes (pour l'instant non définis) est demandée. Madame la Vice-rectrice indique aussi que dans le cadre du protocole, 3 postes pourraient être réservés. Aussi, sur les 30 départs définitifs en fin d'année, si on additionne les postes supprimés (2), les postes protocoles (2 ou 3), les dossiers CIMM validés (2 ou 3), un peu plus d'une vingtaine de postes sera proposé au mouvement national.

Madame la Vice-rectrice indique aussi son souhait de profiler plusieurs postes : celui de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (ex chef des travaux) au lycée et celui de CPE au lycée. Le SNES FSU indique son opposition à cette demande de profilage du poste de CPE. Les syndicats demandent la mise au mouvement d'un deuxième poste de CPE au lycée (qui existait dans le passé) mais la Vice-rectrice indique que les structures et les effectifs actuels du lycée ne justifient pas cette demande.

Le Vice rectorat indique aussi que pour l'instant le ministère ne souhaite pas profiler les postes en EPS pour les filières athlétisme et rugby et signale qu'il va relancer la demande.

Le Vice-rectorat informe aussi que cette année qu'aucun mouvement interne pour les résidents ne peut être mis en place. Même si l'idée de ce mouvement avait été actée lors du CTS du 28 octobre 2015, des lenteurs administratives empêchent sa mise en place pour la rentrée 2017. L'administration rectorale s'engage fermement à le mettre en place pour la rentrée 2018.

- **Avancement des enseignants contractuels**

Il faudra résoudre la question juridique du statut de certains non-titulaires (Maîtres auxiliaires ou contractuels ?) avant de régler cette question car la périodicité de l'avancement n'est pas la même si ces enseignants relèvent du droit public ou privé.

III) Equipements et travaux : point de situation

En 2016 le montant global de l'enveloppe permettant de financer les travaux (premier et second degré) s'élevait à 831 000 euros. La Vice- rectrice s'inquiète de certaines annonces qui ont été faites et qui laissent entendre que cette enveloppe va subir un « coup de rabot » en 2017. Dans le premier degré il n'y aura pas en 2017 de crédit FEI (Fonds exceptionnels d'équipement en provenance du Ministère des Outre- Mers).

La Vice-rectrice donne l'inventaire des travaux réalisés :

Le préau de Vaimoana, la clôture de Mala'e et des paillasses pour les salles de science du Lycée et du collège de Sisia.

190 000 euros ont été consacrés à la remise en sécurité de l'école de Liku.

Sont prévus : le marché des extincteurs, des portes pour les toilettes de Te'esi, Mala'e et Lano, la confection d'une sur-toiture à Sisia, la clôture de Vaimoana et une partie de la clôture du lycée.

L'isolation phonique de l'atelier (métallurgie du lycée) a pris du retard car l'expéditeur n'avait pas fourni un document pour le dédouanement ; SOCOTEC a aussi demandé l'achat supplémentaire d'ossatures. Le petit matériel permettant de remettre en état certains équipements pour reprendre les enseignements pratiques devrait enfin être disponible. Il y en avait pour moins de 2000 euros ! La maintenance de ce matériel est prévu par une entreprise locale pour un montant de 1500 euros. En revanche les 3 machines qui doivent être remplacées sont toujours en attente. Le problème du coût du transport n'étant encore pas résolu.

La Vice-rectrice rappelle que tout projet de remplacement de matériel ou de réalisation de travaux doit être précisément chiffré avec des devis. Elle affirme aussi qu'elle ne signera aucune autorisation d'engagement de travaux si elle ne dispose pas des crédits afin de ne pas mettre les entreprises locales en difficulté.

Le SNES FSU réaffirme qu'il regrette que les élèves des sections professionnelles n'aient pas pu suivre des enseignements pratiques qui correspondaient aux référentiels de leurs formations.

IV) Questions diverses

Questions FSU

Organisation pratique des réunions et des CTS

1. Lors du dernier CTS de 2015, l'administration rectorale s'était engagée à fournir un calendrier annuel des réunions prévues en 2016. Pourquoi ce calendrier n'a-t-il pas été mis en place ou communiqué à la FSU ?

Ce calendrier a été fourni dans le cadre du compte rendu du dernier CHSCT de 2015 et peut donc être consulté par toutes les organisations syndicales.

2. Les comptes rendus ou les documents de travail sont uniquement transmis par le Vice-rectorat sous forme numérique. Parfois la lourdeur de ces documents empêche leur ouverture. Nous sollicitons, en parallèle avec l'envoi numérique, un envoi hiérarchique de ces documents sous forme papier.

L'administration rectorale avance un problème de coût pour justifier l'absence d'envoi des documents sous forme papier. La FSU regrette ce choix qui nuit à une vision globale et à une meilleure lisibilité des dossiers et demande que les documents clefs soient envoyés sous forme papier. L'administration rectorale prend note et indique qu'en cas de problème (difficulté d'ouverture d'un document), elle s'engage à fournir sur demande une version papier des documents.

Déroulement année scolaire 2016

3. Pour la distribution des moyens et des HSE dans les établissements, quels sont les critères qui ont été retenus par le Vice-rectorat ?

La FSU indique être étonnée par la ventilation des HSE entre les établissements ; ainsi le lycée d'Etat est moins doté qu'un collège à faibles effectifs. L'administration rectorale ne nie pas cet état des faits

mais indique que la politique au niveau des RCD et des projets est diverse en fonction des établissements ce qui impacte sur les attributions en HSE.

Rentrée 2017

4. Comment sera géré l'achat des nouveaux manuels qui doivent être renouvelés en masse au niveau des collèges ? Comme prévu lors du CTS précédent, une analyse et une estimation des besoins ont-elles été menées ?

Une somme de 46 000 euros est prévue pour l'achat des nouveaux manuels nécessaires suite à la mise en place de la réforme du collège. Le collège de Vaimoana centralisera les demandes (les équipes pédagogiques se réuniront pour choisir de façon mutuelle les manuels qui seront utilisés dans tous les collèges du territoire) et gèrera les achats.

5. *Des projections précises ont-elles été effectuées pour connaître les effectifs des collèges à la rentrée 2017 ?*

Un dialogue avec les établissements a été mené pour obtenir des projections indispensables pour le calcul de la DHG. Un léger regain démographique permettrait à un collège comme Te'esi d'avoir une seconde sixième en 2017.

6. *L'administration rectorale a-t-elle, comme annoncée lors de plusieurs CA d'établissements, avancé sur une définition précise et réelle de la carte scolaire pour permettre une répartition normée des élèves dans les collèges ?*

L'administration rectorale affirme qu'une carte scolaire précise existe et affecte les élèves en fonction de l'établissement fréquenté durant le primaire. La FSU est étonnée par cette indication et souligne qu'un des critères utilisés était le lieu d'habitation. La FSU demande la communication d'un document précis précisant cette carte scolaire.

7. *Lors du CTS du 16 mars, Madame la Vice-rectrice avait signalé qu'un bilan étape, « qualitatif et quantitatif », des classes de seconde à Sisia serait effectué pour une prise de décision en juillet sur la pérennisation ou non de cette structure à Futuna. Quelle est la position arrêtée par le Vice-rectorat sur cette question ?*

Ce bilan a été effectué par Monsieur Poisson, conseiller d'orientation, et l'idée d'une seule classe de seconde est retenue pour la rentrée 2017. Un dialogue de gestion est mené avec les chefs d'établissement pour mesurer l'impact sur la répartition en postes des enseignants suite à cette nouvelle configuration (passage de deux à une seconde)

8. *Des correspondants disciplinaires pourront-ils bénéficier d'une décharge horaire (comme cela se pratique dans d'autres académies) au lieu d'être rétribués en IMP ?*

Cette possibilité peut être étudiée au cas par cas.

9. *Des représentants élus des enseignants pourront-ils être conviés à la réunion de répartition des compléments de services des professeurs qui enseigneront sur plusieurs établissements ?*

L'administration rectorale admet que des erreurs au niveau de la répartition des compléments de services ont été commises fin 2015 et s'attachera à étudier toutes les possibilités pour que cela ne se reproduise plus. La FSU insiste sur la nécessité d'avoir des critères et des barèmes précis pour éviter les Iniquités.

10. Les collègues mutés sur Futuna souhaiteraient bénéficier lors de leur arrivée d'une tournée organisée par le Vice-rectorat pour visiter les maisons mises à la location (suivant l'exemple de ce qui se pratique à Wallis).

Le Vice-rectorat trouve cette remarque pertinente et missionnera un gestionnaire d'un des collèges de Futuna (qui organisait précédemment ces tournées sur Wallis) pour la mise en place de ces visites de maisons offertes à la location.

Personnels année 2016

11. Un calendrier précis des missions d'inspections prévues pour l'année 2016 peut-il être communiqué ?

Plusieurs IPR ont été sollicités par Madame Jeandel mais pour l'instant seule une mission d'inspection en arts plastiques semble pouvoir être programmée avant la fin de l'année.

12. Lors des CTS en 2015, le Vice-rectorat avait été questionné sur la possibilité d'attribuer (comme cela se pratique dans d'autres académies) une augmentation de la note pédagogique pour les enseignants n'ayant pas été inspectés depuis de longues années. L'administration rectorale avait décidé de prendre l'attache du ministère pour mettre en place éventuellement cette politique de majoration. Quel est le suivi de ce dossier ?

Madame la Vice-rectrice reconnaît un retard d'inspection pour 1/3 des enseignants et va relancer le ministère pour le suivi de ce dossier. Madame la Vice-rectrice précise que seuls les enseignants qui sont résidents à Wallis et Futuna sont concernés.

13. En attendant la conclusion de la démarche judiciaire qui a été entreprise par des collègues, Madame la Vice-rectrice pouvez-vous nous définir la position officielle de votre administration en ce qui concerne l'attribution de l'indemnité d'éloignement lorsque les collègues suivent un traitement médical hors du territoire ?

L'administration répond qu'en attendant les conclusions du tribunal administratif (vraisemblablement courant octobre 2016) sur la démarche judiciaire en cours elle maintiendra sa position de retirer l'IE au prorata de la durée passée hors du territoire.

14. Peut-on espérer que cette année les IFCR seront versées le mois de départ des partants et le mois d'arrivée pour les nouveaux collègues ?

L'administration rectorale s'engage à verser l'IFCR en décembre pour les partants mais indique qu'il est difficile pour des raisons techniques de verser cette indemnité lors du mois d'arrivée pour les nouveaux collègues.

15. Les vendredis qui précèdent les « petites » vacances scolaires (au nombre de quatre), la compagnie

aérienne qui dessert le territoire avance l'horaire des départs sur Fidji et la Nouvelle Calédonie. Certains établissements travaillent le vendredi après-midi, d'autres pas. Les collègues qui ont cours et qui veulent prendre l'avion doivent soit attendre le lundi soit demander une autorisation d'absence. Pourrions-nous obtenir de votre administration qu'elle recommande à l'ensemble des établissements du second degré de libérer (avec remplacement) les cours durant ces quatre vendredis après-midi afin que tous les enseignants soient logés à la même enseigne ? Nous nous permettons de signaler que cette demande vient aussi des assistants d'éducation du lycée qui ont beaucoup de difficultés à gérer les problèmes qui apparaissent plus spécifiquement lors des périodes citées.

Madame la Vice-rectrice reconnaît que des difficultés peuvent exister lors de ces après-midi mais ne sont pas ingérables au point de justifier des mesures particulières. Elle indique aussi que c'est suite à des démarches d'enseignants qu'Aircalin a avancé ses vols le vendredi après-midi. En conséquence, après avoir indiqué qu'elle s'étonnait en outre du nombre de personnels de l'éducation nationale (enseignants du premier et du second degré, personnels de direction) présents dans les vols des lundis qui suivent les « petites vacances », elle affirme qu'elle n'émettra pas de recommandations pour les quatre vendredis ciblés. La FSU regrette cette prise de position.

Divers

16. L'administration rectorale peut-elle fournir le texte précis qui encadre l'attribution des congés Administratifs restreints dont peuvent bénéficier les résidents ?

Le directeur des ressources humaines indique que c'est le décret de 1910 qui encadre ces congés. La FSU indique que ce texte s'il encadre ces congés est trop vieux pour préciser exactement les modalités de ces congés administratifs. L'administration rectorale s'engage à produire un document précis.

17. Lors des CTS précédents, l'administration rectorale s'était engagée à effectuer les démarches nécessaires pour que les cartes « Pass Education » valables pour la période 2016/2019 soient fournies aux enseignants en poste à Wallis-et-Futuna. Quand ces cartes seront-elles distribuées dans les établissements ?

Madame la Secrétaire Générale indique qu'elle a questionné le ministère sur ce sujet mais n'a pour l'instant toujours pas reçu de réponse.

Lever de la séance à 12h45